

Cofiroute

Quand autoroute et biodiversité font bon ménage

En confiant à la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage la gestion et l'entretien de parcelles de grande valeur écologique aux abords des autoroutes A28 et A85, Cofiroute témoigne de son engagement en faveur du milieu naturel et de l'environnement.

A l'instar de tous les opérateurs autoroutiers, lors de la construction de nouvelles sections d'autoroutes, Cofiroute est amenée à acquérir des parcelles de terrain de grande valeur écologique au titre des mesures en faveur de l'environnement. Ces parcelles servent par exemple à assurer la tranquillité des espèces animales aux abords des « passages pour animaux sauvages », ces larges ponts qui enjambent l'autoroute et qui permettent à la grande faune de retrouver ses chemins naturels, notamment aux périodes de reproduction. Lorsque Cofiroute construit un passage pour animaux sauvages, elle achète également 3 à 4 hectares autour afin de planter des espèces végétales qui attirent les animaux. Sur l'autoroute A28 Ecommoy-Tours, mise en service le 14 décembre dernier, ce sont pas moins de 5 passages qui ont ainsi été construits, soit un tous les dix kilomètres. Ces parcelles servent aussi à accueillir des espèces végétales déplacées lors des travaux de construction, à abriter des végétaux protégés, ou encore à recréer des marcs de substitution qui accueillent des amphibiens perturbés par le passage de l'autoroute. Parce que les terrains concernés exigent une gestion spécifique pour préserver la présence de ces espèces, Cofiroute a noué un partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, qui a une longue expérience de l'entretien d'espaces naturels et dont le rayon

d'action couvre l'ensemble de son réseau.

Par ce partenariat, l'exploitant autoroutier cède les deux premières parcelles de terrain (soit 10 ha environ) à la Fondation pour un euro symbolique. La Fondation en confie la gestion quotidienne aux fédérations départementales de chasseurs de la Sarthe (autoroute A28) et du Loir-et-Cher (autoroute A85) qui veilleront au maintien et à la protection de la biodiversité sur ces parcelles. À terme, plusieurs dizaines d'hectares de terrain, aux abords de l'autoroute,

Une démarche globale

Cofiroute (2 000 salariés) gère un réseau de 985 km couvrant le Centre-Ouest de la France, soit environ 12 % du réseau national concédé (A10, A11, A71, A81, A28 et A85). Elle est également chargée du bouclage de l'A86 à l'Ouest de la région parisienne et mettra en service le contournement autoroutier de Langeais sur l'A85 (2007), le contournement autoroutier d'Angers (2008) et la fin de la liaison Vierzon-Tours par l'A85 (2008).

La construction et l'exploitation d'une autoroute nécessitent une prise en compte en continu de l'environnement. Depuis les études d'impact jusqu'à leur réalisation concrète, chaque étape des projets comprend des mesures de protection de l'environnement assorties d'évaluations régulières. À titre d'exemple citons :

- sur l'autoroute A85 Vierzon / St Romain-sur-Cher, les passages pour animaux pour limiter « l'effet de coupure », sur l'autoroute A85, Cofiroute a réalisé 8 passages pour la grande faune (cerfs, chevreuils, sangliers),

- sur les 54 km qui séparent Vierzon de St Romain-sur-Cher. Le suivi de la fréquentation de ces passages a été confié à la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher. D'autres passages, situés sous l'autoroute, permettent à la petite faune de traverser l'infrastructure : ce sont les « crapauds ». L'acquisition de terrains pour préserver des espèces végétales,

- sur l'autoroute A28, à Champfleur dans la Sarthe, Cofiroute a acheté des parcelles à proximité immédiate de l'autoroute pour préserver la Gesse blanche, une espèce végétale protégée. La gestion de cette fleur sur l'ensemble de la zone a fait l'objet du premier arrêté de biotope délivré par le préfet de la Sarthe.

Cofiroute a signé une convention avec le Muséum national d'histoire naturelle pour financer une thèse de recherche relative à la biodiversité des entreprises d'une autoroute et participe également au financement d'une thèse d'étude sur l'habitat et la population de l'*Osmosderma eremita* dans le département de la Sarthe, encadrée par le laboratoire du CNRS rattaché à l'Université de Rennes I.

Jean-Noël Onfield